

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, le 2 février 2018, à 18 heures.

Présents : G. PIOLLET, A. FULCHIRON, R. MONTAGNIER, J. MOUTON, M. VALLOT, C. TORTEL, F. TESTE, C. SOMAGLINO, MP MONIER, AM CORRAND (à partir de 19h15), L. AUTRAND, D. ROUSSET.

Absents/excusés : A.M. CORRAND, M. CREPIN, S. BOREL, MC ROGEZ.

Pouvoir de : A.M. CORRAND à MP MONIER, S.BOREL à A. FULCHIRON, MC.ROGEZ à D.ROUSSET, M. CREPIN à C. SOMAGLINO.

Secrétaire de séance : C. TORTEL.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

En application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doit fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Après avoir débattu sur les orientations générales du PADD mentionné à l'article L151-5, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD

VOTE : UNANIMITE.

Arrivée d'AM CORRAND.

Mission de Maîtrise d'œuvre – Construction de l'ALSH – Avenant n°1

Titulaire de la Mission de Maîtrise d'œuvre – mission direction : Atelier UN Ugo Nocéra

Montant de la mission Direction : 5 564.43 € HT

Nombre de semaines de retard : 15

Coût de la semaine : 150.39 €

Montant de l'avenant : 2255.85 €

Nouveau montant de la mission : 7820.28 € HT

VOTE : UNANNIMITE

Création d'un emploi non permanent et autorisation de recruter un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, avec concession de logement de fonction par nécessité absolue de service

Création d'un emploi non permanent pour une durée de 7 mois et 2 semaines à compter du 26 mars 2018 à raison 35h hebdomadaires. Lieu de travail : camping municipal.

VOTE : UNANIMITE

Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

Renouvellement de la convention qui liait la commune au Département de la Drôme depuis le 16/02/2012 pour le suivi de la station d'épuration par le SATESE Drôme-Ardèche (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) arrivée à son terme.

Renouvellement pour deux ans au barème départemental de 620.00 € par an.

VOTE : UNANIMITE

Communications du Maire

- Visite de M. DUMOULIN Archéologue à DRAC Auvergne-Rhône Alpes, sur le site du Château féodal le 7 mars à 14h00 pour une éventuelle mise en valeur de ces ruines.
- La toiture de la Salle des Fêtes est à refaire. Des demandes de devis sont en cours.
- Très bons retours sur le portage des repas. Les utilisateurs sont satisfaits. F TESTE précise qu'il y a de nouveaux adhérents. L AUTRAND rajoute qu'il utilise le service 2 fois par semaine et qu'il est très satisfait. F TESTE dit qu'elle a rencontré l'Epicière et que pour elle tout se passe bien également.

Séance clôturée à 19h55 .

Le Maire,



Claude SOMAGLINO.